



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 juillet 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 07 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 29 juin 2022, s'est réuni à Presle – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 45

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		F. VILLAND	X
Catherine	BRISSE (suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET			X
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE			X
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE			X
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES		JF. DUC	X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. GOUVERNEUR	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		J. DONJON	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

109-2022 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Fabienne PICHON-DEGUILHEM

Le Conseil communautaire est saisi pour modifier le tableau des emplois. Ces modifications trouvent leur origine dans l'évolution réglementaire de certains cadres d'emplois, les avancements de grade, les réorganisations de service, ou selon les propositions de création de postes présentées.

Le détail des propositions est le suivant :

- 1- Modifications du fait du recrutement d'un agent sur le grade de technicien principal 2^{ème} classe sur le poste de technicien assainissement et eau vacant depuis le 1^{er} janvier 2022

Suite au départ d'un agent du service assainissement et eau sur un grade de technicien territorial au tableau des emplois, une nouvelle personne a été recrutée sur ce poste par mutation. Cette personne est titulaire du grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Il convient de modifier comme suit le tableau des emplois :

- Suppression d'un poste de technicien à temps complet
- Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.

2- Modifications du fait de la réussite d'un concours d'un agent du service enfance

Un agent de la ludothèque est admis au 31 janvier 2022 au concours externe d'animateur territorial - session 2021.

Cet agent est très investi au sein de la collectivité et le grade d'animateur est en adéquation avec ses missions en tant que gestionnaire de la ludothèque du service enfance sur le secteur de Valgelon-La Rochette.

Il est proposé de le nommer sur un grade de catégorie B et de modifier comme suit le tableau des emplois :

- Suppression d'1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 28/35^{ème}
- Création d'1 poste d'animateur à temps non complet 28/35^{ème}

3- Modifications du fait de la réussite d'un concours d'un agent du service technique

Un agent des espaces verts est admis au concours interne d'adjoint technique principal 2^{ème} classe territorial - session 2021.

Cet agent est très investi au sein de la collectivité et le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe est en adéquation avec ses missions en tant qu'agent technique des espaces verts.

Il est proposé de le nommer sur ce grade et de modifier comme suit le tableau des emplois :

- Suppression d'1 poste d'adjoint technique à temps complet
- Création d'1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet

4- Modifications du fait de l'inscription sur liste d'aptitude d'un agent promu au titre de la promotion interne 2022

Quatre dossiers d'agents de la Communauté de communes et un dossier d'un agent du CIAS, éligibles à la promotion interne 2022, ont été proposés au Centre de gestion (Cdg73) cette année.

Le Cdg73 a informé la collectivité qu'un agent de la Communauté de communes a été inscrit sur liste d'aptitude établie le 20 mai 2022 et pourra être nommé sur un cadre d'emplois supérieur.

Pour effectuer la nomination de cet agent dans le cadre de cette promotion interne, il est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Création d'un poste d'attaché
- Suppression d'un poste de rédacteur territorial principal 1^{ère} classe

5- Modifications du fait de l'éligibilité aux avancements de grade au titre de l'année 2022

11 agents de la Communauté de communes peuvent prétendre à un avancement de grade par ancienneté.

Dans le cadre des lignes directrices de gestion « ressources humaines », nouveau moyen de gestion imposé à l'ensemble des autorités territoriales par la loi n°2019-828 du 6 août 2019, arrêtées le 2 décembre 2021, il est proposé de modifier comme suit le tableau des emplois :

- **SUPPRIMER** trois postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- **CREER** trois postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- **SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique à temps non complet 17.5/35ème
- **CREER** un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 17.5/35ème
- **SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet
- **CREER** un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- **SUPPRIMER** un poste d'adjoint d'animation à temps complet
- **CREER** un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- **SUPPRIMER** un poste d'agent social à temps complet
- **CREER** un poste d'agent social principal 2ème classe à temps complet
- **SUPPRIMER** un poste d'agent social à temps non complet 17.5/35ème
- **CREER** un poste d'agent social principal 2ème classe à temps non complet 17.5/35ème
- **SUPPRIMER** deux postes d'éducateur jeunes enfants à temps complet
- **CREER** deux postes d'éducateur jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- **SUPPRIMER** un poste d'éducateur jeunes enfants à temps non complet 32/35ème
- **CREER** un poste d'éducateur jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet 32/35ème
- **SUPPRIMER** un poste d'éducateur jeunes enfants à temps non complet 28/35ème
- **CREER** un poste d'éducateur jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet 28/35ème

6- Modification du fait de la rupture conventionnelle d'un agent en CDI

Un agent en CDI de droit public a fait une demande de rupture conventionnelle, convention qui a été signée le 13 mai dernier et qui est entrée en vigueur le 31 mai à l'issue du délai légal de rétractation. Cet agent ne fait donc plus partie de nos effectifs. Il est proposé de supprimer son poste, étant entendu que son remplaçant a déjà été nommé et qu'il s'agit d'un agent précédemment en poste dans la collectivité.

Il est proposé de modifier comme suit le tableau des emplois :

- Supprimer un poste à temps complet de contractuel de droit public en contrat à durée indéterminée de catégorie A.

Le Comité Technique du 30 juin 2022 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** un poste de technicien à temps complet
- **CREE** un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 28/35^{ème}
- **CREE** un poste d'animateur à temps non complet 28/35^{ème}
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique à temps complet
- **CREE** un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- **CREE** un poste d'attaché à temps complet
- **SUPPRIME** un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
- **SUPPRIME** trois postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- **CREE** trois postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique à temps non complet 17.5/35^{ème}
- **CREE** un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 17.5/35^{ème}
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- **CREE** un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation à temps complet
- **CREE** un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet
- **SUPPRIME** un poste d'agent social à temps complet
- **CREE** un poste d'agent social principal 2^{ème} classe à temps complet
- **SUPPRIME** un poste d'agent social à temps non complet 17.5/35^{ème}
- **CREE** un poste d'agent social principal 2^{ème} classe à temps non complet 17.5/35^{ème}
- **SUPPRIME** deux postes d'éducateur jeunes enfants à temps complet
- **CREE** deux postes d'éducateur jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- **SUPPRIME** un poste d'éducateur jeunes enfants à temps non complet 32/35^{ème}
- **CREE** un poste d'éducateur jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet 32/35^{ème}
- **SUPPRIME** un poste d'éducateur jeunes enfants à temps non complet 28/35^{ème}
- **CREE** un poste d'éducateur jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet 28/35^{ème}
- **SUPPRIME** un poste de contractuel de droit public en contrat à durée indéterminée (catégorie A) à temps complet
- **APPROUVER** le nouveau tableau des emplois ainsi modifié.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Présidente,



Béatrice SANTSIS

